



ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 23 MAI 2023

Présidence : Monsieur Claude Cretton, Syndic

Présences : 76 personnes, dont 74 citoyennes et citoyens actifs; majorité absolue 38

Excusés : Mesdames Anette Cetinjanin-Leuzinger et Delphine Sonney et Messieurs Patrice Magnin et Marc Sonney.

Scrutateurs : Mesdames Georgette Cygan et Anita Birbaum et Messieurs Michel Dévaud, Christian Mabboux et Jacques Dufour.

Monsieur le Syndic ouvre l'Assemblée ayant pour sujets principaux la présentation des comptes 2022 ainsi qu'un complément d'investissements 2023, l'élection d'un membre à la commission d'aménagement et l'adoption d'un règlement.

Il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et relève la présence de Monsieur Stéphane Sudan, Député.

Au regard des articles 9 de la Loi sur les communes (LCo) et 2 du Règlement d'exécution de la LCo (RELCo), toutes les personnes présentes peuvent participer comme pouvoir législatif, à l'exception de Mesdames Camille Fournel, Secrétaire communale adjointe et Christiane Oberson, Administratrice des finances. Il signale également la présence de Madame Angie Dafflon, pour le journal La Gruyère.

La Secrétaire communale adjointe rédigera le procès-verbal. En vertu de l'article 3 de la LCo, la séance sera enregistrée ; l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante.

CONVOCATION – TRACTANDA

L'Assemblée a été régulièrement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg n° 18 du 5 mai 2023, une convocation adressée par un tout-ménage et un avis au pilier public, ainsi que sur le site Internet.

En ce qui concerne le tractanda, le Conseil communal a décidé, après l'envoi de la convocation, de retirer le point 2 « Procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire du 7 février 2023 », ce dernier n'ayant pu paraître dans La Vie Brocoise pour des raisons de délai de parution. Cet objet sera reporté à une prochaine Assemblée.

Par ailleurs, une correction a été apportée au montant soumis au point 3.2.1 pour le concours d'architecture pour l'extension de l'école et la création d'un parking souterrain. Le nouveau montant est de CHF 350'000.- au lieu de CHF 440'000.-.

La parole n'étant pas demandée, la convocation est reconnue conforme et le déroulement de l'Assemblée s'effectuera selon l'ordre du jour proposé avec ces modifications et accepté.

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 5 décembre 2022

2. ~~Procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire du 7 février 2023~~

3. Comptes 2022 – Présentation, rapports de la commission financière, des organes de révision et approbation

3.1 Foyer la Rose des Vents

3.2 Commune de Broc

3.2.1 Complément des investissements 2023

- Concours d'architecture pour l'extension de l'école et la création d'un parking souterrain – CHF 350'000.-

- Projet de places de stationnement à la rue de Gruyères – CHF 181'900.-

4. Commission d'aménagement – Election d'un membre



5. Règlement communal du cimetière – Approbation du nouveau règlement

6. Divers

1. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 5 DÉCEMBRE 2022

Comme indiqué sur la convocation, ce procès-verbal ne sera pas lu, ayant été publié dans La Vie Brocoise, sur le site Internet de la Commune et était à disposition auprès du secrétariat communal, conformément à l'article 13 RELCo.

Une correction a été annoncée concernant la modification des statuts de l'Association intercommunale du Comté de Gruyère (AICG) : c'est la répartition financière intercommunale qui détermine le nombre de voix de chaque commune lors de l'Assemblée, et non inversement comme mentionné dans le PV provisoire du 5 décembre 2022.

Ce protocole, ne faisant l'objet d'aucune autre remarque, il est soumis au vote de l'Assemblée qui l'approuve, à main levée, à l'unanimité avec cette modification.

Des remerciements vont à son auteure, notre Secrétaire communale, pour sa rédaction.

2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2023

Comme décidé précédemment, le procès-verbal de la dernière Assemblée extraordinaire du 7 février 2023 n'ayant pas encore paru dans La Vie Brocoise, celui-ci sera approuvé lors de la prochaine Assemblée. Sa version provisoire est consultable au bureau communal ou sur le site Internet de la Commune, conformément à l'article 13 RELCo.

3. COMPTES 2022 – PRÉSENTATION, RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIÈRE, DES ORGANES DE RÉVISION ET APPROBATION

3.1 Foyer la Rose des Vents

Les comptes 2022 du Foyer présentent un excédent de recettes de CHF 254'647.90.

Cet excédent de produits provient principalement du passage au 1er janvier 2022 au système comptable MCH2 et d'une revalorisation du patrimoine administratif. Ce résultat positif est également le fruit d'une gestion attentive tant de la part de la direction que de celle de la commission de direction.

Monsieur le Syndic cède la parole à Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic, responsable des finances et membre de la commission pour la présentation analytique des comptes de fonctionnement du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Les comptes sont présentés en trois comptes de gestion – les Soins, le Socio-Hôtelier et le Financement – avec la mise en évidence de quelques chiffres clés et des commentaires sur le bilan.

Dans le domaine des Soins, la totalité des charges salariales du personnel soignant, CHF 3'313'223.-, est financée par la facturation des soins de base LAMal et par les frais d'accompagnement. L'augmentation de ces charges, comparées à celles budgétisées et aux coûts enregistrés en 2021, provient de l'évolution des niveaux de soins des résidents donnant droit à une dotation fixée par le Canton. Afin d'équilibrer ce secteur, l'excédent de produits de CHF 47'528.- est mis en provision pour être remboursé au Canton qui subventionne les soins.

Le secteur du Socio-Hôtelier présente un excédent de dépenses de CHF 27'903.-. Les taxes d'hébergement, pour un total de CHF 1'676'775.- en 2022, correspondent à 15'877 journées à CHF 105.-. Environ 61 journées « réservation » ont également été comptabilisées et concernent principalement les cas d'hospitalisation.

Le chiffre d'affaires de la cafétéria et les recettes diverses atteignent CHF 207'940.- et retrouvent ainsi les valeurs d'avant la crise sanitaire. Quant à l'ensemble des charges,



CHF 1'930'627.-, celles-ci sont inférieures au budget. Certaines dépenses ont été ajournées ou moins élevées que prévu, notamment au niveau des charges sociales et salariales.

En ce qui concerne le financement, bénéficiaire à hauteur de CHF 76'931.-, il a été facturé au pot commun du RSSG la somme de CHF 274'793.-. Ce montant est déterminé par la commission du réseau, la CPMS-EMS, basé sur la comptabilité des investissements du foyer, amortissements et intérêts inclus.

Les résultats résumés présentent un excédent net de recettes de CHF 254'647.90. Comme évoqué en préambule, ce montant provient de la réévaluation du patrimoine administratif lié à MCH2. Une provision ad hoc a été créée, partiellement dissoute à hauteur de CHF 205'620.-, pour permettre d'atteindre la valeur actuelle des immobilisations figurant à l'actif.

Les chiffres clés 2022 mettent en évidence que 82.4 % des coûts de fonctionnement proviennent des charges salariales et sociales. Analysées par mois et par lit, elles s'élèvent à CHF 8'488.-.

La variation en personnel, comparée entre 2022 et 2021, est très stable, que ce soit dans le secteur soins et, tout particulièrement, dans le secteur socio-hôtelier. Le taux d'occupation des lits reste toujours très élevé grâce à la réputation de notre foyer, idéalement situé, et à son infrastructure bien entretenue. Le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus est croissant et génère un grand besoin en lits médicalisés et en structures intermédiaires.

Le bilan présente également une situation très saine. L'institution possède des liquidités confortables permettant de financer les investissements par la trésorerie courante. Ces disponibilités, CHF 1'343'511.- à fin 2022, comprennent le 4^e acompte versé par le Service de la Prévoyance Sociale pour les subventions cantonales et le reliquat des soins.

Le patrimoine administratif a été réévalué selon les règles MCH2 pour atteindre le montant net de CHF 1'562'633.- en fin d'exercice. Le capital propre incluant les réserves de réévaluation s'élève à CHF 3'332'181.-. Au vu de cette situation, l'équilibre financier de l'EMS est très bon.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, pour la lecture de son rapport, dont le préavis est positif.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, les comptes 2022 du Foyer « La Rose des Vents » de Broc, présentant un excédent de produits de CHF 254'647.90, sont acceptés par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

Au terme de ce point, Monsieur le Syndic remercie Madame Chantal Overney, Directrice du foyer et ses collaboratrices pour la bonne gestion de l'établissement.

3.2 Commune de Broc

Les comptes 2022 présentent une situation bénéficiaire dans une moindre mesure que celle de l'année précédente.

En effet, la mise en place du nouveau plan comptable harmonisé MCH2, utilisé pour la deuxième année, n'influence plus les résultats par ses réévaluations du patrimoine.

La situation économique générale tend difficilement à retrouver la situation florissante précédent la pandémie, le climat morose persistant au travers des craintes liées à la guerre et au manque d'énergie. Les recettes fiscales sont directement influencées par les réparations et rénovations des bâtiments, entreprises notamment en vue d'effectuer des économies dans le domaine énergétique.

Les défis communaux sont ainsi attentivement suivis et analysés pour permettre la réalisation de tous les investissements nécessaires.

Monsieur le Syndic cède la parole à Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic et Responsable du dicastère des finances communales pour la présentation des comptes communaux.



Les comptes 2022 présentent une situation plus favorable que le budget de la même période. Les charges sont inférieures de CHF 540'213.53, tandis que les revenus correspondent aux prévisions, l'écart s'élevant à CHF 15'090.41.

La comparaison avec l'année précédente est quant à elle plus difficile, celle-ci étant impactée par la mise en place du MCH2 comprenant les réévaluations y relatives.

Le résultat annuel est un **bénéfice** de CHF 280'987.85, contre une perte de CHF 274'316.09 annoncée lors de la présentation du budget à l'assemblée de décembre 2021.

Les écarts les plus significatifs ont été analysés par le Conseil communal et présentés de manière détaillée à la Commission financière.

Les **charges d'exploitation**, généralement inférieures aux prévisions, sont suivies attentivement et bien maîtrisées.

Les amortissements subissent une hausse importante par rapport aux comptes de l'année précédente en raison de l'intégration de ceux liés au complexe sportif de la plaine des Marches (CSPM).

Les charges de transferts (anciennement charges liées) correspondent aux montants annoncés par l'Etat de Fribourg ou les associations intercommunales. La différence provient notamment de la fluctuation du nombre d'habitants entre l'établissement du budget et le bouclage des comptes, soit 69 personnes de plus pour 2022.

La subvention à redistribuer est liée aux travaux effectués par la Corporation Forestière Moléson depuis la reprise de la gestion forestière communale par leurs soins en cours d'année 2022.

Les charges de personnel sont directement réparties dans les secteurs selon les heures effectives.

Les traitements des autorités et des commissions sont plus élevés que le budget, les vacances ayant été déplacées dans les salaires au niveau des comptes, tandis qu'elles figuraient dans les charges de biens et services dans le budget.

Les soldes des pompiers distribués par le CSPi Grevîre, dépendant des interventions, sont moins élevés que les prévisions.

Les prévisions des salaires des services communaux et de la conciergerie tenaient compte d'un éventuel employé supplémentaire lié à la réorganisation de ces services. En finalité, les réflexions ont conduit à une meilleure synergie et une répartition plus équilibrée des tâches au sein du personnel sans collaborateur supplémentaire.

Enfin, le Service des Curatelles de la Haute-Gruyère, tributaire des nouvelles personnes à prendre en charge et de la difficulté grandissante des dossiers à traiter, a dû se doter de personnel supplémentaire.

Les charges de biens et services sont maîtrisées malgré la hausse générale des coûts des matières premières et des matériaux.

Les achats de matériel sont inférieurs aux prévisions, dépendant des travaux effectués.

L'alimentation des biens-fonds, impactée par l'augmentation des prix de l'électricité, n'a subi qu'une légère hausse par rapport au budget. Les coûts supplémentaires par rapport aux comptes 2021 proviennent des charges de chauffage du CSPM.

Les prestations de services et honoraires comprennent les études de faisabilité de la nouvelle école et les travaux des mandataires pour la mise en place d'un concept de stationnement. Ces deux mandats sont nécessaires pour l'élaboration des deux projets respectifs. Le concours lié à la nouvelle école a ainsi pu être finalisé et est soumis au vote de cette Assemblée.



Les **revenus** encaissés sont inférieurs aux comptes 2021. A l'instar des charges, la comparaison est difficile étant donné l'intégration dans les comptes 2021 des réévaluations liées au MCH2.

Comparés aux prévisions budgétaires, ils sont également inférieurs, mais dans une moindre mesure.

Les taxes sont supérieures de 14% par rapport au budget, mais seront revues à la baisse dès l'application des nouveaux règlements sur l'eau potable et sur les déchets.

Les prélèvements sur fonds spéciaux correspondent à l'utilisation des réserves liées aux postes environnementaux de l'eau potable, de l'épuration des eaux et des déchets.

Enfin, les revenus de transferts, soit les participations des autres communes aux associations intercommunales administrées par notre commune (cercle scolaire, accueil extrascolaire, Service des curatelles, CSPi Grevîre, ...) sont inférieurs aux prévisions. Cela démontre que les charges de ces associations ont été maîtrisées et sont également en deçà du budget.

Enfin, les revenus fiscaux affichent des rentrées globales inférieures de 3% par rapport au budget, et de 7% en comparaison des comptes 2021.

L'impôt sur les personnes physiques de l'année en cours correspond aux acomptes facturés diminués des éventuelles pertes provisionnées. Les rentrées des années antérieures, basées tout d'abord sur les acomptes demandés, sont en nette diminution, les taxations des contribuables étant finalement moins élevées, notamment lorsque les réparations des immeubles par les contribuables diminuent le revenu imposable. De plus, le Service cantonal des contributions ne taxe pas tous les contribuables brocois en une année, ce qui apporte également des différences dans les estimations.

L'impôt sur les personnes morales est par contre supérieur aux prévisions, tant pour l'année en cours que pour les années antérieures.

Lors de la reprise de la facturation par la Caisse communale, il avait été relevé qu'un gain de 50% était envisageable par rapport aux frais d'encaissement versés au Service cantonal des Contributions. A ce jour, calculé sur les deux années encaissées au niveau communal, il s'élève à 45%.

Au niveau des prestations en capital, des gains immobiliers et des mutations immobilières, les rentrées dépassent largement les budgets fixés. Ces dernières sont très difficilement prévisibles, dépendant de données souvent inconnues par les autorités, comme les versements liés à la prévoyance ou les transactions immobilières.

En finalité, le résultat obtenu est un bénéfice de CHF 280'987.85.

L'autofinancement des comptes de l'eau potable, de l'épuration des eaux et des déchets est respecté.

Le **bilan** met en évidence, du côté des actifs, une augmentation des liquidités de CHF 202'505.81.

Les immobilisations du patrimoine administratif augmentent en lien avec les investissements consentis au cours de l'année. Les amortissements influencent également le solde final des immobilisations.

Du côté des passifs, les engagements financiers à court terme sont moins élevés grâce au remboursement d'un emprunt.

A contrario, ceux réalisés à long terme augmentent en relation à l'emprunt supplémentaire de CHF 5'000'000.- effectué dans le cadre de la réalisation du complexe sportif.

La provision pour la Caisse de pension du Canton de Fribourg (CPPEF) n'a pas été renouvelée mais utilisée en 2022, selon les directives reçues de l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF) à ce sujet.



Le capital propre est en augmentation, grâce aux réserves liées aux postes environnementaux, créées en lien avec l'autofinancement de ces dicastères.

Quant à la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif, celle-ci a été dissoute à hauteur de CHF 84'312.75.

Finalement, la fortune communale a augmenté de CHF 280'987.85.

Depuis la mise en place de la loi sur les finances communales, plusieurs éléments doivent être présentés en annexe aux comptes.

Tout d'abord, huit **indicateurs financiers** sont calculés. Il est possible cette année de les comparer à ceux de l'année précédente. La plupart présente une situation moins favorable, d'une part à cause de la création du nouvel emprunt, mais également par rapport aux investissements nets toujours importants en 2022, ainsi qu'au bénéfice final plus faible que l'année précédente.

Les **investissements** nets s'élèvent à CHF 2'289'523.76, inférieurs au budget.

En effet, différents travaux n'ont pu être effectués dans les proportions prévues, comme les travaux du 2ème secteur de la valorisation de la traversée de la localité (Valtraloc) et la réfection des routes des Gîtes et de Motélon.

Plusieurs investissements sont terminés en 2022 :

- les modifications intérieures apportées au bureau communal se soldent avec un gain final de 6% par rapport à l'investissement voté ;
- l'assainissement du stand de tir à 50 mètres dépasse le budget à hauteur de 8% ;
- la réalisation du giratoire des Marches permet un gain important de 39% par rapport à l'investissement voté ;
- le changement de production de chaleur du bâtiment des services communaux dépasse légèrement le crédit d'investissement de 3% ;
- la mise en autonomie en eau potable arrive à son terme et laisse apparaître un gain de 0.2% du crédit voté en 2006.

Du côté des investissements en cours de réalisation, le complexe sportif de la plaine des Marches impacte de manière importante les résultats. En effet, il ne peut être clos définitivement étant donné le solde de travaux facturés en 2023 et les subventions à recevoir. Le décompte à ce jour sera par contre présenté dans le point des Divers.

Les investissements prévus dans le plan financier quinquennal sont encore nombreux et font l'objet d'une planification attentive afin de pouvoir tous être réalisés en supportant les charges financières respectives.

Comme mentionné précédemment, différents documents sont établis pour respecter la législation en vigueur :

- le **rapport de gestion** présente les activités communales réalisées durant l'année, en lien avec l'évolution des finances ;
- **l'annexe aux comptes** renseigne sur les principes d'établissement des comptes, le bilan, les comptes d'exploitation et d'investissements, l'analyse financière, mais également le tableau de flux de trésorerie, et le système de contrôle interne ;
- le **tableau de flux de trésorerie** analyse l'évolution des liquidités, et leur utilisation au niveau des activités d'exploitation ou d'investissements ;
- le **système de contrôle interne** suit les activités communales et contrôle qu'elles soient bien effectuées dans les règles. Il a été rendu obligatoire par la loi cantonale afin de pallier les éventuelles erreurs ou malversations effectuées par le personnel des finances communales.



L'annexe aux comptes et son contenu sont analysés et contrôlés par l'organe de révision et présentés à la commission financière pour préavis, faisant partie intégrante des comptes communaux.

La Fiduciaire Ruffieux SA, après les diverses vérifications effectuées, mentionne dans son rapport la conformité des comptes selon la loi, et recommande à l'assemblée communale d'approuver ceux-ci.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, pour la lecture de son rapport, dont le préavis est positif.

Monsieur William Horner constate que le Conseil communal a abandonné la façon antérieure à MCH2 de présenter les comptes de fonctionnement (présentation des tableaux d'eau potable, d'eau usée et d'édilité, etc.) et ne comprend pas la raison de ce changement. Monsieur le Syndic le remercie pour cette remarque et mentionne que les comptes sont présentés selon la nouvelle norme MCH2 en vigueur. Monsieur Jean-Marc Horner ajoute avoir pris note de sa demande et relève qu'il est toujours possible de s'améliorer afin d'être plus précis dans ces secteurs.

Monsieur Jean-Marie Oberson se demande pourquoi les chiffres présentés ne concordent pas avec ceux indiqués au verso de la convocation. Monsieur Jean-Marc Horner répond que dans la convocation, les chiffres sont présentés par fonctions tandis que dans la présentation, ceux-ci sont présentés par natures, d'où les écarts relevés.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, les comptes 2022 de la Commune de Broc, présentant un bénéfice de CHF 280'987.85, sont acceptés par l'Assemblée à main levée avec 73 avis favorables et 1 abstention.

Au terme de ce point, Monsieur le Syndic adresse un merci tout particulier à l'Administratrice des finances, Madame Christiane Oberson, pour l'excellent travail fourni et relevé par notre fiduciaire.

3.2.1 Complément des investissements 2023

Concours d'architecture pour l'extension de l'école et la création d'un parking souterrain – CHF 350'000.-

Monsieur le Syndic cède la parole à Monsieur Yael Piccand, Conseiller communal en charge des bâtiments communaux, de la gestion des déchets et de la protection de la population.

La Commune de Broc compte actuellement environ 2'800 habitants. La croissance démographique découlant du nombre important de projets immobiliers engendre une augmentation sérieuse de la population brocoise et par conséquent du nombre d'enfants scolarisés. En effet, une centaine de logements sont en cours de construction et environ 250 autres planifiés d'ici 2030. La situation est similaire pour Botterens, où sa population va augmenter de 700 à 900 habitants. Actuellement, l'école primaire de Broc dénombre 258 élèves. Les prévisions pour la rentrée 2025-2026 se montent à environ 280 enfants. Dès 2030, le cercle scolaire de Broc-Botterens devra accueillir environ 360 écoliers. L'établissement principal regroupe 10 classes et diverses salles polyvalentes. Celui-ci a été édifié en 1908 et est digne d'importance. Il n'est donc pas concevable d'agrandir ou modifier cet ouvrage protégé. Par le passé et afin de pouvoir accroître le nombre d'enfants, deux salles ont été placées dans le bâtiment administratif. Depuis 2008, deux classes enfantines (+AES) ont dû être installées dans des pavillons provisoires ou igloos, ce qui démontre implicitement un manque de locaux.

En conclusion, le manque d'infrastructures scolaires actuel et l'augmentation conséquente prévisible de nouveaux élèves sont inéluctables dans les années futures.

Le Conseil communal a donc décidé, en 2020, d'entamer les réflexions sur l'agrandissement du site de l'école primaire. À cet effet, il a formé un groupe de travail en charge du dossier et a confié une étude préliminaire réalisée par Thierry Dématraz Architecte Sàrl. En fonction des



besoins en infrastructures scolaires à long terme, la Commune de Broc souhaite organiser un concours de projets d'architecture en procédure ouverte.

Le groupe a établi le programme d'occupation des locaux avec l'appui du comité de pilotage pédagogique (COFIL) en réponse aux besoins identifiés et en se basant sur les projections fournies par la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC). Sur ces bases, l'étude conclut à la nécessité de la construction de huit nouvelles salles de classe, constituant ainsi l'essentiel du programme du présent concours d'architecture.

Le site retenu se trouve à proximité immédiate de l'école et au cœur du quartier historique de Broc. En périphérie du futur projet se dressent de nombreux ouvrages et habitations protégés d'importances locales, caractérisant le secteur de la Rue des Ecoles. Les règles de construction émises par le périmètre de protection du site construit seront également à prendre en compte dans ce projet. Les parcelles RF 172, 797 et 984 attribuées à cette extension scolaire se trouvent à l'arrière et sur l'abri de protection civile. À noter que l'affectation de l'abri PC ainsi que ses espaces intérieurs ne peuvent être modifiés. La rampe d'accès pourra être adaptée si nécessaire. La proximité de l'école, le type de zone et la topographie sont idéales pour recevoir cette implantation. Elle dispose d'une superficie totale de 3910 m² et se situe en zone d'intérêt général, prêt à recevoir ce genre de bâtiment. Le trafic sur la Rue des Ecoles sera réévalué en fonction des espaces projetés autour du site scolaire.

La Commune de Broc recherche, à travers le concours d'architecture, un projet qui réponde de manière efficace aux besoins définis par le cahier des charges, en valorisant le bâtiment existant et en précisant le caractère du lieu de l'intervention. Dans ce but, les concurrents soigneront en particulier les aspects suivants:

- la prise en compte des contraintes du lieu ;
- la mise en valeur réciproque de l'ancien et du nouveau bâtiment ;
- la relation du nouveau bâtiment aux espaces extérieurs ;
- la modification voir la suppression du trafic sur la Rue des Ecoles séparant le site scolaire ;
- la gestion des parkings avec les contraintes de circulation.

Il s'agit, au-delà du cahier des charges, de donner au site scolaire de Broc-Botterens, une identité à laquelle les élèves et les enseignants puissent s'identifier. La nouvelle construction devra composer un ensemble attractif et harmonieux avec l'école existante, bénéficier d'une distribution exemplaire et proposer des installations techniques facilement évolutives.

La Commune de Broc souhaite une mise en forme rationnelle du programme, à l'architecture fonctionnelle, autant du point de vue de la réalisation que de l'exploitation ultérieure du bâtiment. La réalisation se fera dans le respect de la loi sur l'énergie et sa réglementation de 2020.

Le Conseil communal est convaincu que la réalisation de ce futur programme scolaire est la solution qui s'impose du point de vue pédagogique. Le site, renouvelé, disposera de l'outil qui permettra de répondre de la meilleure des manières aux défis qui attendent les enseignants et les élèves dans les années à venir.

Un projet d'une telle envergure a également posé bon nombre de questions du point de vue financier. Plusieurs scénarios ont été élaborés dans un premier temps, tenant compte de différentes estimations sommaires des coûts de l'objet. Par la suite, afin d'affiner les résultats obtenus et de suivre le projet tout au long de sa réalisation, une commission financière spécifique à cet ouvrage sera créée. Dans un premier temps, cette commission permettra d'intégrer cet investissement à la planification financière, pour pouvoir considérer l'évolution des finances communales dans leur globalité, et pas uniquement du point de vue de la nouvelle construction. Elle prendra contact avec les services cantonaux, qui suivent chaque année l'évolution financière de la commune, pour profiter de leur expérience en la matière et obtenir leur confirmation qu'un tel projet soit réalisable au niveau de la Commune de Broc, dans la situation actuelle proposée. De plus, la commission suivra de très près les différentes projections financières estimées par le bureau technique, pour que cette nouvelle construction se réalise dans les meilleures conditions, avec des charges de coûts raisonnables et réalistes



en fonction de l'ouvrage et de l'utilisation qui en est prévue. En conclusion et à ce stade d'avancement des différentes études financières effectuées, la Commune de Broc est en mesure de réaliser un tel investissement et d'en supporter les charges. Les trois étapes soumises au vote de l'assemblée permettront, lors des deux prochaines votations, de donner des renseignements plus précis quant à l'évolution financière de ce projet et ainsi nous conforter dans notre position.

Monsieur Jean-Marc Horner précise les incidences financières du concours d'architecture, financé par emprunt : l'amortissement pour les bâtiments scolaires de 3% correspond à une charge annuelle de CHF 10'500.-, tandis que l'intérêt présumé calculé avec un taux estimé à 2.5% s'élèvera annuellement à CHF 8'750.-.

La parole est donnée à Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, pour la lecture de son rapport, dont le préavis est positif.

Madame Georgette Cygan demande où sera construit le parking et ce qu'il adviendra du parking actuel de l'Eglise. Monsieur le Syndic répond qu'il sera souterrain et sous l'école. Le parking de l'Eglise dépendra des projets qui seront présentés en fonction du concept de circulation. Actuellement nous ne pouvons pas construire un bâtiment de cette envergure sans un parking souterrain à l'image des immeubles qui se construisent dans notre commune.

Monsieur Jean-Marie Oberson s'interroge sur la non-présence de personne provenant de la Commune de Botterens dans cette commission de bâtisse. Monsieur Yael Piccand répond que la Commune de Botterens est représentée dans le projet par Madame Yanaëlle Sciboz, Conseillère communale.

Monsieur Jean-Marie Oberson demande si la Commune de Botterens participera financièrement. Monsieur le Syndic répond qu'une convention est en vigueur entre les deux communes pour tout ce qui concerne les frais scolaires. Broc investit mais les frais d'exploitation sont répartis selon la convention.

Monsieur Pierre Ammann a entendu que d'ici 2030, il est prévu d'avoir 350 nouveaux logements dans la commune. Il s'inquiète de savoir jusqu'où la Commune va accepter de nouvelles constructions, sachant que ceci va engendrer plus de demandes, causer davantage de nuisances et de bruits, plus de trafic et un impact sur la physionomie du paysage. Monsieur le Syndic répond que nous sommes contraints par le plan d'aménagement local (PAL) qui est révisé tous les 15 ans environ. A l'établissement du prochain PAL, il est probable qu'il n'y aura pas une grande marge d'extension. Nous arrivons gentiment à la fin des parcelles disponibles. Monsieur Jonas Clerc, responsable de l'aménagement du territoire explique que la vision nationale est plutôt de densifier. Toutefois, nous ne pouvons pas empêcher les privés de développer leur terrain à bâtir. Monsieur le Syndic ajoute que les constructions se réalisent en fonction du PAL en vigueur et qu'il est voté en Assemblée communale.

Monsieur Jean-Marie Oberson demande si à long terme, il sera possible d'agrandir cette nouvelle école ou si cette dernière sera figée. Monsieur Yael Piccand répond que l'étude démographique réalisée (Broc, Botterens et Villarbeney), tient compte d'une marge suffisante. Il ajoute que dans le projet du concours, un critère sera mentionné afin que le bâtiment puisse être agrandi si nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, l'investissement de CHF 350'000.- pour le concours d'architecture pour l'extension de l'école et la création d'un parking souterrain est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

3.2.1 Complément des investissements 2023

Projet de places de stationnement à la rue de Gruyères – CHF 181'900.-

Monsieur le Syndic cède la parole à Monsieur Samay Somkhit, Conseiller communal en charge des routes communales, de l'embellissement et du cimetière.

Depuis de nombreuses années, les employé.e.s du Foyer « La Rose des Vents » se garent en partie sur le parking public « Ammann » de la Rue Nestlé à Broc. Un déficit du nombre de



places de stationnement est constaté aux abords de l'établissement. Cette problématique doit être corrigée.

Le Conseil communal a entrepris des démarches pour améliorer la situation, en relation avec le futur concept de stationnement en cours d'étude. Une parcelle communale située à l'arrière du foyer, actuellement dédiée au jardinage, se prête bien à la concrétisation de ce projet et permettrait d'améliorer l'occupation des places publiques dans le secteur. Une étude de projet a été lancée afin de quantifier le déficit en places de stationnement et de déterminer la géométrie des nouvelles cases.

Le projet est situé à l'arrière du bâtiment, sur la parcelle art. 377 RF Broc, attenante à la Rue de Gruyères.

Le Foyer "La Rose des Vents" dispose actuellement de 18 places de stationnement. Deux cases sont utilisées pour le bus du Foyer et pour le médecin ou cas d'urgence. L'établissement est peu accessible par les transports publics. La gare ferroviaire et l'arrêt de bus "Broc-Village" sont situés à plus de 500m. Le besoin en stationnement est déterminé par rapport au nombre de lits présents dans le home médicalisé. Ce besoin correspond à 36 cases selon la norme VSS SN 40 281, réparti comme suit :

- 22 cases pour le personnel soignant ;
- 14 pour les visiteurs dont 1 case de stationnement pour les personnes handicapées.

Le déficit en places de parc est donc de 18 cases de stationnement ($36 - 18 = 18$ cases). La géométrie des cases existantes maintenues devra être corrigée afin de répondre aux normes en vigueur. Une convention avec le Foyer "La Rose des Vents" sera établie concernant la location des places de parc.

La variante retenue et développée consiste à supprimer le trottoir existant et ainsi élargir le gabarit routier à 6.50m, ce qui permet de diminuer la largeur des cases de stationnement à 2.50m, avec une disposition perpendiculaire de celles-ci à la chaussée. Le nombre de places de stationnement est ainsi respecté. Cette configuration permet une bonne utilisation de l'espace et optimise l'impact au sol. Le périmètre d'étude est situé dans une zone à 30km/h, en impasse. Étant donné le faible trafic et la vitesse autorisée, un seul cheminement piétonnier suffit à couvrir les besoins.

La servitude de passage pour la parcelle art. 570 RF Broc restera en l'état et le futur parking n'entravera pas les visibilitées au débouché sur la route communale. Les eaux de ruissellement seront infiltrées dans une cunette avec couche d'humus via le dévers des places. Un système d'éclairage sera mis en place à l'aide de trois candélabres situés vers la limite de parcelle, selon les besoins ou non. Les travaux débuteront en automne 2023 ou printemps 2024, dès que le permis de construire sera octroyé.

Le Conseil communal est convaincu que la réalisation de ce futur parking, exclusivement pour le Foyer, résoudra le manque de places de stationnement. Il permettra également d'améliorer la situation pour les visiteurs.

Monsieur Jean-Marc Horner informe des incidences financières de ce projet, financé par emprunt : l'amortissement pour les installations routières de 5% correspond à une charge annuelle de CHF 9'095.-, tandis que l'intérêt présumé calculé avec un taux estimé à 2.5% s'élèvera annuellement à CHF 4'547.50.

La parole est donnée à Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, pour la lecture de son rapport, dont le préavis est positif.

Madame Eliane Kuchen relève qu'il y aura une augmentation du trafic avec des personnes qui transiteront. Monsieur le Syndic relève que ce parking est réservé aux employés du Foyer et répond qu'il n'y aura pas de trafic supplémentaire.

Madame Chantal Delley constate qu'il y a énormément de bus d'entreprise parkés sur le parking de la Place Amman. Monsieur le Syndic la remercie pour sa pertinente remarque. Le Conseil communal travaille actuellement sur un concept de parking. Il est conscient qu'avec l'arrivée du RER, des personnes prendront le train et utiliseront les places de parc du village ; ce qui n'est pas souhaitable. Nous voulons garder des places de parc pour les Brocois.e.s et les usagers des différents commerces et ce concept de stationnement (y compris un règlement



sur le stationnement) sera soumis à l'Assemblée communale. Le problème des bus d'entreprise est un sujet important dans toutes les communes ; des solutions doivent être trouvées et le Conseil communal y travaille.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, l'investissement de CHF 181'900.- pour le projet de places de stationnement à la rue de Gruyères est accepté par l'Assemblée à main levée avec 72 avis favorables et 2 avis contraires.

4. COMMISSION D'AMÉNAGEMENT – ÉLECTION D'UN MEMBRE

Monsieur le Syndic relève qu'à la suite de la démission de Monsieur Pierre Clerc à la commission d'aménagement, un nouveau membre doit être élu pour la législature en cours. Cette commission est obligatoire et ses membres sont élus en Assemblée communale en début de législature. Le principe veut qu'en cas de démission, un nouveau membre soit nommé.

Le Conseil communal adresse ses remerciements à Monsieur Pierre Clerc pour cette fonction occupée durant 7 ans. Monsieur Patrice Magnin, gérant et formateur de l'École du Métal à Bulle, est proposé pour le remplacer.

Aucune autre candidature n'étant proposée pour cette élection, Monsieur le Syndic soumet la proposition du Conseil communal à l'approbation de l'Assemblée qui accepte l'élection de Monsieur Patrice Magnin à l'unanimité et par applaudissements.

Ainsi, la commission est constituée de :

- Monsieur Jonas Clerc, Conseiller communal et Président
- Monsieur Thierry Dématraz
- Monsieur Jacques Genoud
- Monsieur Jean-Claude Gendre
- Monsieur Julien Horner
- Monsieur Patrice Magnin
- Monsieur Samay Somkhit, Conseiller communal

5. RÈGLEMENT COMMUNAL DU CIMETIÈRE – APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT

Monsieur le Syndic cède la parole à Monsieur Samay Somkhit, Conseiller communal en charge des routes communales, de l'embellissement et du cimetière.

Le règlement communal du cimetière a été adopté en Assemblée communale le 2 décembre 1987 et son avenant le 7 décembre 2004. Le contenu des chapitres et articles ne suscite pas de grands changements, mais il est nécessaire de réorganiser les éléments : on peut, par exemple, trouver des renseignements sur les taxes dans différents chapitres et articles. Un nouveau règlement-type est proposé par le Canton depuis 2013 et permet une mise à jour de notre règlement communal. Celui-ci se veut plus clair et facile à lire.

Les modifications proposées dans le nouveau règlement portent essentiellement sur une réorganisation des articles et la modification du tarif de creuse des tombes d'adulte.

En effet, les formulations proposées jusqu'à présent sont difficiles à comprendre. Elles se veulent dorénavant plus claires et compréhensibles. Dans le règlement de 1987, plusieurs thématiques étaient réparties au sein de différents chapitres et articles. Deux articles sont aussi ajoutés, concernant la chapelle ardente et le jardin du souvenir.

Les dimensions des tombes restent identiques. Elles sont regroupées dans le même article pour faciliter la lecture.

Les taxes sont également regroupées, suivies des frais, dans l'art. 19. La creuse des tombes d'adulte a été adaptée aux tarifs en vigueur actuellement. Les autres montants ne sont pas modifiés.

Les articles suivants sont ajoutés au règlement, afin de préciser comment sont réglées les conditions d'utilisation de la chapelle ardente, et l'utilisation du jardin du souvenir.



Art. 8 Chapelle ardente

L'utilisation de la chapelle ardente, propriété de la Paroisse de Broc, doit respecter les conditions en vigueur.

Art. 14 Incinération

⁵ Les cendres peuvent être déposées au jardin du souvenir après l'incinération, sans frais.

La parole est donnée à Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, pour la lecture de son rapport, dont le préavis est positif.

La lecture complète du Règlement n'est pas sollicitée par l'assistance.

Madame Marie-Thérèse Page souhaite savoir si elle pourra être incinérée et mise sur la tombe de son papa décédé. Monsieur Samay Somkhit répond que ce genre de demande arrive régulièrement. Cette dernière est statuée par le Conseil communal.

Monsieur William Horner relève qu'il y a des tombes qui datent de plus de 60 ans et qui sont délibérément négligées. Il se demande si un état des lieux a été fait. Monsieur Samay Somkhit informe que nos services communaux ont établi la liste des tombes à entretenir ou à désaffecter au niveau sécurité. Des courriers ont été envoyés aux familles leur laissant un délai de 2 mois pour réagir. Sans nouvelle de leur part, les tombes litigieuses seront systématiquement annulées.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, la révision du Règlement communal relatif au cimetière est acceptée par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

6. DIVERS

Monsieur le Syndic communique les informations suivantes :

COMPLEXE SPORTIF DE LA PLAINE DES MARCHES (CSPM) – SITUATION

En décembre 2018, l'Assemblée communale a voté le crédit de construction pour le complexe de la plaine des Marches. L'inauguration a eu lieu en octobre 2021. Ce soir, les comptes du concours, de la réalisation et des emprunts sont présentés. Au niveau de l'exploitation et après quelques mises au point et corrections, les utilisateurs principaux, les écoles et les sociétés sportives de Broc sont très satisfaites des installations.

COMPLEXE SPORTIF DE LA PLAINE DES MARCHES (CSPM) – L'ÉTOILE D'OR

Au niveau de la Buvette, qui a été renommée Restaurant, comme mentionné lors de la dernière Assemblée, il a été mis un terme au contrat qui nous liait avec la société exploitante. Dans l'intervalle le Conseil communal a communiqué la réouverture du restaurant le 1er mai dernier en présentant les nouveaux tenanciers, Madame Madelayne Pardo Dominguez et Monsieur Raul Crespo Martin. Le Conseil communal a décidé d'attribuer un nouveau nom à l'établissement « L'Étoile d'Or ».

Ceci est simplement la renaissance d'un restaurant brocois d'avant l'incendie de 1890. Il se trouvait à la suite de l'Hôtel-de-Ville, sur l'ancienne route Bulle-Charmey qui passait par la rue du Bourg de l'Auge actuelle, comme en témoigne une carte de 1864. Celle-ci a été ressortie d'archives grâce aux recherches de Monsieur William Horner qui est remercié.

COMPLEXE SPORTIF DE LA PLAINE DES MARCHES (CSPM) – SITUATION FINANCIÈRE

Monsieur Jean-Marc Horner présente les aspects financiers de la réalisation du complexe. Les coûts ont été maîtrisés et sont inférieurs aux crédits votés. Les subventions ont été plus importantes que prévu et les emprunts réalisés inférieurs aux estimations.

Dans un premier temps, le concours a été réalisé. Estimé à CHF 350'000.-, il a finalement coûté CHF 305'218.65. L'économie réalisée s'élève à 12.79% de la prévision initiale.

Quant aux coûts de réalisation, ils avaient été votés en deux étapes :

- la première concernait le crédit d'étude pour un montant de CHF 700'000.- ;
- la seconde l'exécution proprement dite, pour un montant de CHF 16'300'000.- ;



- soit au total CHF 17'000'000.-, auxquels étaient déduites des subventions estimées à hauteur de CHF 400'000.-.

En finalité, la totalité des travaux réalisés pour ces deux investissements s'élève à CHF 16'544'577.26, auxquels sont déduites les subventions déjà reçues pour CHF 153'445.85.

Il reste à encaisser les dernières subventions concernant les bâtiments scolaires, la Loro cantonale et les certifications Minergie, pour un total promis par les différentes instances de CHF 550'251.55.

Au final, l'économie réalisée par rapport aux estimations s'élève à 4.47%.

Enfin, les emprunts prévus, de l'ordre de CHF 13'200'000.-, n'ont pas tous été réalisés. En effet, seules deux tranches ont été conclues pour un total de CHF 9'200'000.-. Cela représente une économie de 30.3% par rapport aux prévisions.

Les taux d'intérêts, s'élevant respectivement à 0.3% et 0.24%, défient toute concurrence par rapport à ceux en cours aujourd'hui sur les marchés financiers.

En résumé, la construction du complexe sportif de la plaine des Marches a été réalisée au bon moment, et les coûts de l'ouvrage sont en-dessous des prévisions à tous points de vue.

De vifs remerciements sont adressés au bureau deillon & delley architectes SA pour leur professionnalisme, les conseils avisés et l'étroite collaboration apportée tout au long de la réalisation de ce magnifique bâtiment.

Monsieur le Syndic adresse ses remerciements à toutes les personnes ayant œuvré dans les différentes commissions du projet et en particulier à Monsieur Stéphane Sudan, Président de la commission du concours.

PISCINE COMMUNALE – SAISON 2023

Monsieur le Syndic rappelle l'ouverture estivale de notre piscine communale à partir de ce 27 mai jusqu'au 27 août prochain.

FERMETURE ESTIVALE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

A l'occasion des vacances d'été, l'administration communale sera fermée du lundi 31 juillet au vendredi 4 août 2023. En cas d'urgence les services sont atteignables par e-mail.

PATROUILLEURS SCOLAIRES ET COACHING – ABANDON DU SERVICE

Madame Isabelle Sudan, Conseillère communale, informe qu'en raison du manque de ressources à disposition et suite à une séance avec la Police cantonale, il doit se résoudre à abandonner le service de surveillance des passages à piétons situés à proximité des rues Nestlé, Alexandre-Cailler et Montsalvens dès la rentrée scolaire 2023-2024.

En effet, la Police cantonale n'autorise plus les élèves de 7H et 8H à assumer cette responsabilité. De plus, depuis plusieurs années, malgré les efforts consentis par la Commune dans le cadre de la recherche d'adultes pour exercer la fonction de coach, force a été de constater que le nombre de personnes intéressées et disponibles est insuffisant pour poursuivre ce service. Aucune obligation légale n'impose à la commune d'assurer une telle surveillance. Le Conseil communal rend particulièrement attentif à la responsabilité des parents, concernant le trajet des élèves jusqu'à l'école. Pour la sécurité des élèves, il insiste sur le rôle d'exemplarité qu'ils doivent assurer lorsqu'ils choisissent d'amener leurs enfants à l'école en voiture. Le Conseil communal accorde une importante priorité à la sécurité routière dans le cadre de la valorisation de la traversée de la localité. Cette information sera transmise ces prochains jours aux parents et aux personnes qui exercent la fonction de coach.

Monsieur le Syndic donne la parole aux citoyens.

Monsieur François Remy se demande où en est le dossier du pont du Martinet. Monsieur le Syndic informe que l'idée est de destiner ce pont à la mobilité douce et de ne plus autoriser le trafic routier pour des raisons de sécurité et de problèmes de statique du pont (ce dernier est en mauvais état). La variante définitive n'a pas encore été décidée.



Monsieur François Remy trouve inadapté de fermer une route qui permettrait de dégager le trafic sur la route au centre du village.

Madame Georgette Cygan se demande pourquoi les sacs-poubelle taxés ont été augmenté d'autant. Monsieur Yael Piccand répond que suite à l'approbation du nouveau règlement relatif aux déchets, la taxe de base a été diminuée et le coût des sacs taxés a augmenté.

Madame Georgette Cygan semble avoir entendu qu'il était inutile de trier les déchets car au final ils seraient mélangés au même endroit. Monsieur Yael Piccand répond par la négative. Les déchets sont triés selon leur genre.

Monsieur Jean-Marie Oberson relève qu'à partir de 2024, les CFF vont supprimer les cartes journalières des communes mais qu'elles seront remplacées par des billets dégriffés. Est-ce que la Commune prévoit de faire un geste pour combler cette perte ? Jean-Marc Horner répond qu'une participation pourrait être faite à nos citoyens dans le cadre des subventions énergie.

Madame Chantal Delley souhaite en savoir plus sur l'assainissement de la piscine. Monsieur Boris Sprenger informe que deux oppositions ont été enregistrées. Les préavis du canton sont attendus afin de savoir si les oppositions sont maintenues ou non. En cas de préavis positif, les travaux pourront débuter directement après la fermeture de la saison 2023 pour une ouverture 2024 et s'il est négatif, les travaux seront reportés d'une année.

Monsieur Pierre Ammann a appris que la Commune de Broc s'est associée avec la structure Mobul en tant qu'observatrice ou participante. Monsieur le Syndic indique que nous sommes en phase d'observation. Il ne s'agit pas que des bus Mobul mais également des aspects liés à la mobilité de manière générale. Il est question de possible subventionnement de structures pour des projets de mobilité douce, par exemple. Le Conseil communal est d'avis que nous n'avons pas besoin d'une ligne Mobul car nous avons déjà le RER ainsi que la ligne 260 (Moléson, Gruyères, Charmey). Cependant, l'Association régionale de la Gruyère (ARG) souhaite élargir ce périmètre Mobul. Le subventionnement de parking n'est pas envisageable. Si nous devions intégrer l'agglomération de Mobul, la décision en reviendrait à l'Assemblée communale.

Monsieur Pierre Ammann est d'accord au niveau de la déservance de Broc au niveau des transports mais pense que Mobul pourrait contribuer à profiter d'un réseau de mobilité douce régional entre les communes. Monsieur le Syndic affirme qu'un concept au niveau gruérien est déjà en place, notamment au niveau des vélos. Il faut savoir que participer à Mobul, signifie une participation financière. Il devrait y avoir alors un retour sur investissement.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic adresse ses remerciements :

- aux membres du Conseil communal pour leur engagement, leur disponibilité et leur amitié ;
- aux Présidentes et Présidents et les membres des différentes commissions communales ;
- à l'ensemble du personnel communal et de la STEP ;
- au Directeur de l'école ainsi que les membres du corps enseignant ;
- à la Directrice, la Présidente et l'ensemble du personnel du foyer « La Rose des Vents » ;
- à la Responsable et le personnel du service des curatelles Haute-Gruyère ;
- à la Responsable et le personnel de l'accueil extrascolaire Timoun ;
- au Commandant de la compagnie des pompiers Grevîre ;
- à la Présidente et au Conseil de Paroisse ;
- à l'Administratrice et à l'équipe de la Vie Brocoise ;
- à Madame Gil et son personnel ;



- ainsi qu'à toutes les personnes qui prennent une part active au bon fonctionnement de notre collectivité.

Enfin, il remercie toutes les personnes qui ont participé à cette Assemblée en tant que pouvoir législatif et de la confiance placée dans les Autorités pour la gestion des affaires communales. A l'issue de l'Assemblée, le Conseil communal a le plaisir d'offrir le verre de l'amitié au café de l'Hôtel de Ville.

Monsieur le Syndic souhaite à l'assistance un bon retour dans leur foyer, ainsi qu'une belle saison estivale et de belles vacances.

La séance est levée à 21h30.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic :

La Secrétaire adj. :

Claude Cretton



Camille Fournel